

VOS BESOINS

La transmission d'entreprise constitue une **opération délicate** pour tout chef d'entreprise.

L'avocat expert de l'entreprise vous aide à faire face à la complexité administrative, législative et fiscale et réussir au mieux cette étape professionnelle finale.

Quelles soient totales ou partielles, les opérations de transmission peuvent être optimisées grâce à des conseils adaptés à chaque cas particulier.

TRINITY avocats vous assiste lors des étapes de votre projet de transmission, rédige l'ensemble des actes et vous accompagne pour défendre vos intérêts afin de **sécuriser votre cession**.

PRÉPARER SA TRANSMISSION

L'équipe du Cabinet vous aide à faire un **audit juridique, fiscal et social** de l'entreprise pour mieux la céder. Elle réalise un bilan de votre situation patrimoniale, vous éclaire sur le traitement fiscal de la cession et vous conseille pour son optimisation.

NÉGOCIER AVEC LE REPRENEUR

L'avocat vous assiste dans la phase de **discussion**, organise **l'audit d'acquisition**, et établit les accords précontractuels (**accord de confidentialité, lettre d'intention**). Il négocie également avec le repreneur les **clauses du protocole d'accord** et de la **garantie d'actif et de passif**.

LA GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF

Il s'agit d'un document juridique et technique par lequel le cédant de parts sociales ou d'actions donne sa garantie à l'acquéreur sur le montant du passif et de l'actif de la société.

La « GAP » est l'acte juridique devant impérativement être négocié et adapté à chaque transmission. Le vendeur sera engagé pour plusieurs années.

FORMALISER LES ACCORDS DE CESSION

TRINITY avocats vous assiste pour :

- élaborer la lettre d'intention (LOI) et négocier les conditions techniques et juridiques de la transmission ;
- rédiger le **protocole d'accord** ;
- coordonner les audits et autres intervenants (experts-comptables, notaires...) ;
- construire la **garantie d'actif et de passif** et en négocier les conditions ;
- organiser leur **signature** ;
- préparer **l'ensemble de la documentation** pour la réalisation définitive de la **cession** ;
- **coordonner** les différents partenaires (consulaires, experts-comptables, banquiers, investisseurs, etc.) ;
- veiller au bon déroulement de la **signature finale** (closing).

STRATÉGIE

Nous réfléchissons à la meilleure stratégie juridique, fiscale et patrimoniale de votre projet de cession.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Nous rédigeons l'accord adapté à toutes les particularités de votre dossier.

LETTRE D'INTENTION

Nous vous assistons pour négocier et proposer une contre-LOI.

PROTOCOLE DE CESSION

Nous rédigeons le protocole et nous vous assistons pour négocier et suivre les conditions suspensives.

GAP

Nous nous chargeons de rédiger et négocier la convention de garantie d'actif et de passif.

ACTE RÉITÉRATIF -CLOSING

Signature de l'acte de cession et réalisation des formalités légales et réglementaires.



NOS PRINCIPALES MISSIONS



- Étude de la stratégie juridique et fiscale du projet de cession, optimisation de la transmission ;
- Rédaction de l'accord de confidentialité ;
- Avis et négociation de la lettre d'intention ;
- Rédaction et négociation des conditions techniques du protocole de cession (fonds, parts sociales et actions) ;
- Rédaction, avis, négociation de la convention de garantie d'actif et de passif ;
- Suivi des conditions suspensives ;
- Acte réitératif, closing ;
- Séquestre des fonds (CARPA) ;
- Formalités d'enregistrement et de publicité ;
- Rédaction des actes liés à la cession du bail commercial ;
- Création et structuration de holding patrimoniale ;
- Mise en place de pacte Dutreil ;
- Démembrement de propriété des titres ou des actifs ;
- Assistance à la réalisation de donation / donation-partage en lien avec votre Notaire.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- ◆ Une parfaite connaissance de l'Entreprise ;
- ◆ Une proximité du Cabinet ;
- ◆ Un savoir-faire reconnu ;
- ◆ Une implication forte aux côtés des acteurs du monde économique ;
- ◆ Un Cabinet formateur dans les séminaires et stages dédiés à la création, reprise et transmission d'entreprise ;
- ◆ Une expertise financière adossée à celle d'un Avocat fiscaliste ;
- ◆ Une équipe multidisciplinaire spécialement dédiée à votre projet ;
- ◆ Un suivi en continu de l'avancement de vos dossiers.



De la création à la transmission de l'entreprise, nous accompagnons le dirigeant pour la rédaction de ses actes et contrats, la sécurisation de ses relations commerciales ou sociales, la résolution de ses problématiques juridiques quotidiennes et la défense de ses intérêts en cas de contentieux.



Droits des Affaires
et de l'Entrepreneuriat



Droit du Travail



Droit Fiscal et Patrimonial



Cabinet d'Avocats et d'Experts dédiés à l'Entreprise et aux Dirigeants

www.trinity-avocats.fr - 03 20 44 14 14